

Analyses 2008



Le volet international de l'Accord
de Gouvernement fédéral conclu le 18 mars
2008 entre les négociateurs CD&V, MR,
PS, Open VLD, CDH

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Le Volet international de l'Accord de Gouvernement fédéral conclu le 18 mars 2008 entre les négociateurs CD&V, MR, PS, Open Vld, cdH

Prise de position de *Justice et Paix* et de ses groupes régionaux

Justice et Paix, en tant qu'ONG ayant comme préoccupation le respect des Droits humains dans les relations internationales, réagit à l'Accord du gouvernement d'Yves Leterme, présenté le 18 mars 2008. Lors d'une rencontre qui s'est déroulée le 27 mai 2008 à Namur, *Justice et Paix* et ses groupes régionaux ont réfléchi et posé un regard critique sur les perspectives qu'offre le volet international de cet Accord.

La politique étrangère n'a jamais pris une place essentielle dans un Accord de gouvernement. Les états-majors de parti n'ayant pas toujours une expertise suffisante en la matière, ils préfèrent constituer un gouvernement sur base des enjeux nationaux. Ainsi, cette déclaration respecte cette tradition en laissant une large ouverture en matière de politique étrangère. Pourtant, si le volet international d'une déclaration gouvernementale ne constitue pas la pièce essentielle du puzzle, des enjeux et problématiques causés par la politique étrangère ont déjà donné bien des soucis à des gouvernements !

La Belgique prépare activement la présidence de l'Union européenne qu'elle occupera en 2010. Ainsi, l'Accord insiste bien sur l'importance du multilatéralisme et sur l'attachement qu'ont nos dirigeants à la construction d'une Union européenne forte. On dépasse la souveraineté nationale pour insister sur la nécessité d'un approfondissement et d'une meilleure intégration de l'Union européenne. La cohésion interne et la recherche d'une véritable identité sont visées en premier lieu. Des élargissements précipités ne sont donc pas au menu de la future présidence belge. Par cette déclaration, le gouvernement confirme le projet européen, qui est avant tout un projet socio-économique mettant en scène un marché compétitif libre de concurrence et en pleine croissance. Ainsi, les avancées sociales n'apparaissent qu'en second lieu. Le système néolibéral européen est ainsi confirmé, alors que nous connaissons les impacts qu'il provoque sur le bien-être des populations.

Justice et Paix est préoccupée par l'appauvrissement que causera la continuité de la politique néolibérale sur le territoire de l'Union. La Belgique affirme la primauté du droit de protection des Etats et des individus (respect de la vie privée, lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale) mais aucune volonté n'est affirmée dans le domaine des droits sociaux et économiques. Nous ne sommes donc pas dans une perspective de construction d'une Europe solidaire.

En matière de Défense, l'Accord met l'accent sur le développement d'un pilier européen fort au sein de l'OTAN. Mais le texte ne précise pas quelles missions la Défense devra assumer et, surtout, où nos troupes devront-elles intervenir. Ainsi, nous cédonc cette part de notre souveraineté à l'Alliance militaire mais sans pour autant connaître ses objectifs. La déclaration gouvernementale note également qu'il faudra « *engager des instruments civils dans les conflits* » et « *qu'il ne faudra pas faire que du curatif* ». *Justice et Paix* s'inquiète que ces considérations n'arrivent qu'en second lieu, après les arguments militaristes. Si nous voulons construire une société de paix, il conviendrait plutôt de mettre l'accent sur les aspects civils et préventifs en tout premier lieu. Un exemple éclairant est constitué par l'envoi des troupes de l'EUFOR au Tchad. Cette mission tourne vraisemblablement à l'échec. A nos yeux, il ne sert à rien d'envoyer des militaires là où un règlement politique préalable entre les différents acteurs du conflit est préférable.

En ce qui concerne la politique de Développement préconisée par le gouvernement Leterme, nous sommes surpris de voir que les politiques de Sécurité et de Développement sont considérées comme une entité unique au sein de la politique étrangère de l'Union européenne. *Justice et Paix* ainsi que de nombreuses organisations de Développement plaident depuis longtemps pour ne surtout pas lier les deux.

Le danger est que la politique de sécurité prenne le pas sur la politique de Développement. Ainsi, sur le pourcentage du PIB normalement consacré au Développement, une large partie est souvent destinée à

mettre en œuvre des politiques de sécurité interne de l'espace européen ! Ces deux entités doivent être séparées tant la politique de développement offre une valeur ajoutée.

Nous émettons également des réserves sur la manière dont le gouvernement fédéral entend distribuer le pourcentage du PIB consacré à la politique de Développement. Ainsi, le gouvernement ne compte pas renforcer les acteurs indirects de terrain (ONG présentes sur place) mais mise sur les instruments multilatéraux dans lesquels la Belgique investit beaucoup d'argent : le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC, le Conseil des Droits humains de Genève et la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies. Nous ne doutons pas de l'efficacité ni surtout de l'opportunité pour un petit pays comme le nôtre de peser grâce à ces instruments, mais nous pensons qu'il faut également veiller à ne pas oublier les acteurs locaux, qui sont le plus à même d'enclencher de véritables changements dans des pays meurtris par des conflits endémiques. Les projets locaux doivent avoir la priorité, car ils participent pleinement au développement d'une saine auto-gestion des affaires publiques dans ces pays.

La Belgique doit assumer sa responsabilité vis-à-vis de la République Démocratique du Congo (RDC) qui se trouve encore en processus de transition post-guerre, notamment dans l'est du pays, touché par des déplacements massifs de population. Il est pourtant curieux de noter que l'Accord gouvernemental ne fait mention de cette responsabilité qu'entre l'organisation de la Coupe du Monde 2018 et le règlement du dossier « Coffee Shop néerlandais » ! Ce désordre ne montre pas une véritable volonté d'aller de l'avant dans les politiques d'aide au développement dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale.

Justice et Paix, très active sur le dossier congolais, affirme qu'il convient également de régler le problème rwandais afin de protéger la RDC car de nombreuses forces négatives tendent à empêcher une stabilisation durable de la région. Le pillage des ressources naturelles à haute valeur ajoutées lie ces deux pays: il est donc temps d'en finir avec notre sentiment de culpabilité hérité du génocide de 1994 et de se montrer plus sévère à l'égard du Rwanda.

La République Démocratique du Congo pourrait être un pays riche, si la gestion générale du pays était efficace, la corruption totalement évacuée, et si l'on mettait fin à la confusion des intérêts privés et communs.

La conditionnalité de l'aide au développement apportée doit être axée sur le respect des Droits humains. Il faut également trouver un équilibre d'interpellation efficace qui permette d'éviter des tensions diplomatiques. Il convient d'œuvrer pour favoriser la démocratie locale et renforcer le rôle du parlement congolais.

Nous devons profiter de la tenue du Synode Africain en 2009¹ pour d'adresser un véritable message de solidarité à l'Episcopat africain. C'est une occasion d'amener la justice, la réconciliation et la paix en Afrique par un véritable travail politique mené avec l'Eglise et sa base. En préparation de cet événement, il convient de réunir les acteurs congolais présents en Belgique. A noter ici le travail mené par les groupes régionaux de *Justice et Paix* et dont pourraient s'inspirer les autorités de notre pays. Ceux-ci opèrent de véritables actions de solidarité en recevant des acteurs congolais (prêtres, enseignants, membres d'ONG) qui témoignent et trouvent ainsi une écoute parmi les membres de *Justice et Paix*. Cet espace de parole constitue le point de départ de la construction de revendications politiques car on s'appuie sur les réalités vécues par les Congolais œuvrant sur le terrain.

Les Groupes Régionaux de Justice et Paix
ainsi que le secrétariat fédéral,
réunis le 27 mai 2008 à Namur.
Août 2008.

¹ Dans un peu plus d'un an, en octobre 2009, des évêques catholiques de tous les pays d'Afrique se réuniront à Rome pour la « Deuxième Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques ». Il s'agit du deuxième Synode africain, convoqué quinze ans après le premier qui s'était tenu en 1994. Le thème choisi pour 2009 est formulé comme suit : « L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix ».